

Dijon, le 9 Février 2004

Affaire suivie par M. Laurent EUDES
8, rue Marcel Dassault – BP 96609 – 21066 DIJON Cedex
Téléphone : 03.80.29.40.10 – Télécopie : 03.80.29.41.33
Adresse mél : laurent.eudes@industrie.gouv.fr
C:\Temp\Export\Niveau3_9-2-2004_54_1162_540015.doc
Groupe de Subdivisions de la Côte-d'Or
LE/CL/060204

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
en CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE
Séance du 17 mars 2004

OBJET : Société PLASTO à Chenôve.

Démutualisation des Sociétés PLASTO et des Laboratoires FOURNIER.

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'acquisition de la Société PLASTO SA par la Société Bourgogne Développement et Industrie, les activités du site 42/44 rue de Longvic à Chenôve seront réparties en 2 établissements, les Laboratoires FOURNIER au 42 rue de Longvic et la Société PLASTO située au 44 rue de Longvic.

II. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de la Société : PLASTO SA
Siège Social et Etablissement : 44 rue de Longvic – BP 160 – 21300 LONGVIC
Activité principale : Fabrication d'adhésifs à usage industriel et pharmaceutique
Téléphone : 30 80 54 72 69
Responsable :

III. SITUATION ADMINISTRATIVE

- Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter des 27 juin 1988 et 23 octobre 1995

IV. AVIS ET PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le site originel a été séparé en deux avec des exploitants, à ce jour, distincts. Ceux-ci, au sens juridique, sont devenus de fait des tiers l'un vis-à-vis de l'autre.

Cette modification apportée au voisinage est notable, notamment en terme de gestion des risques, d'exploitation, de séparation des réseaux, de réorganisation des ateliers et des stockages, selon l'article 20 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter en date du 27 juin 1988 doit être actualisé suite à :

- ◆ Suppression des activités de chimie fine déportées sur le site du 47 rue de Longvic – SYNKEM
- ◆ Suppression des activités FOURNIER qui sont intégrées dans l'arrêté Laboratoires FOURNIER – site 42 du 30 janvier 1997
- ◆ Intégration des nouvelles activités automobiles – déclaration du 12 janvier 1995 (date du récépissé)
- ◆ Intégration de l'arrêté du 23 octobre 1995 du nouveau tunnel et l'avenant du 23 mai 1996
- ◆ Intégration des changements de rubriques générées par les modifications de nomenclature ICPE. Déclaration des 17 novembre 1994, 6 mars 1997 et 28 novembre 2000
- ◆ Arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires du 18 janvier 1999

Aussi, nous proposons à la signature de M. le Préfet un projet d'arrêté préfectoral pris en application de l'article 18 du décret cité ci-dessus, dont l'objet est la fourniture des pièces prévues aux articles 2 et 3 du même décret.

Une lettre de suite reprenant les éléments ci-dessus a été adressée à l'exploitant ainsi que le projet d'arrêté préfectoral afférent.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Signé

L. EUDES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Région BOURGOGNE

Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
8 rue Marcel Dassault – BP 96609
21066 DIJON CEDEX
03.80.29.40.10 – Fax : 03.80.29.41.33.

BORDEAU DE TRANSMISSION

M. le Préfet de la Région Bourgogne
et de la Côte d'Or
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS LOCALES &
ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement
21041 DIJON CEDEX

LE/CL/060204

DIJON, le 9 février 2004

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
OBJET : Affaire dont j'ai demandé l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Départemental d'Hygiène : Société PLASTO SA 44, rue de Longvic – BP 160 21300 CHENOYE		
. Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées	1	Pour suites à donner
. Projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires	1	Pour le Directeur et par délégation, La Chef du Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or

Signé

A. RATAYZYK

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Région BOURGOGNE

Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
8 rue Marcel Dassault – BP 96609
21066 DIJON CEDEX
03.80.29.40.10 – Fax : 03.80.29.41.33.

BORDEAU DE TRANSMISSION

M. le Directeur Départemental des Affaires
Sanitaires et Sociales
Service SANTE ENVIRONNEMENT
16-18 Rue Nodot
21033 DIJON CEDEX

LE/CL/060204

DIJON, le 9 février 2004

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
<p>OBJET : Installations Classées pour la protection de l'environnement</p> <p>Société PLASTO SA 44, rue de Longvic – BP 160 21300 CHENOYE</p>		Affaire dont je vous demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Départemental d'Hygiène.
. Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées	1	
. Projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires	1	

Pour le Directeur et par délégation,
La Chef du Groupe de Subdivisions
de la Côte d'Or

Signé

A. RATAYZYK